



Affaires indiennes
et du Nord

Indian and
Northern Affairs

**Déclaration de l'honorable
Jean Chrétien, ministre
des Affaires indiennes
et du Nord sur:**

- le Programme septentrional
- la Conservation
- les Affaires indiennes

**Faite devant le Comité
permanent des Affaires
indiennes et du Nord
à Ottawa,
les 1^{er} et 6 mars 1973**

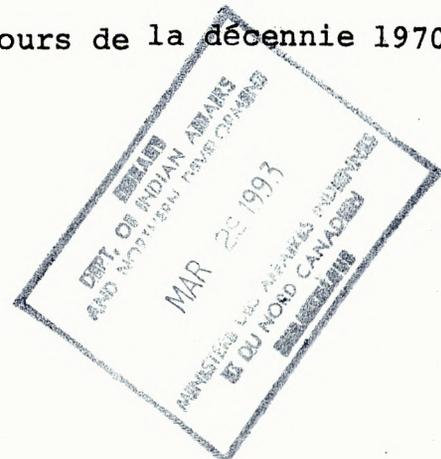
E92
C553
c. 1

Le programme septentrional

Lorsque j'ai rencontré votre Comité, le 28 mars de l'an dernier, j'ai eu l'honneur de lui présenter les grandes lignes de la politique du gouvernement pour le Nord des années 70.

Cet énoncé fixait des objectifs d'ampleur nationale et modifiait l'ordre des priorités existantes, pour les remplacer par des nouvelles, qui permettraient de réaliser plus sûrement les objectifs nationaux fixés pour la prochaine décennie. J'ai bien indiqué à cette occasion que cette politique ne constituait pas un nouveau plan directeur susceptible d'entraîner des changements immédiats et radicaux dans le développement du Nord. Cette politique a été présentée comme un des projets que le gouvernement désire mettre en oeuvre pour résoudre efficacement les problèmes du Nord et pour pouvoir tirer un profit maximal du potentiel et des possibilités de cette région.

Aujourd'hui, un an après l'annonce de cette politique, je suis sûr qu'elle fournit une structure appropriée et propose des priorités suffisamment précises et rationnelles pour, assurer le développement du Nord au cours de la décennie 1970.



Pendant la dernière année, nous avons travaillé très fort et, avec succès je pense, pour mettre en place l'organisation nécessaire et équilibrer les programmes de façon à assurer l'efficacité des éléments essentiels de la politique. Nous avons essayé d'établir des programmes et des lignes de conduite qui satisfassent aux besoins des Septentrionaux, notamment des autochtones, et qui permettent le maintien et la protection de l'équilibre écologique, tout en assurant un développement économique rentable des régions territoriales.

Le gouvernement reste persuadé que les besoins des habitants du Nord doivent avoir priorité sur la mise en valeur des ressources et que le maintien de l'équilibre écologique est indispensable.

Je suis sûr que les éléments essentiels de la politique à l'effet d'améliorer la qualité de la vie et de l'environnement, peuvent être appliqués en même temps qu'un programme efficace de développement économique. Une telle approche assurera une solide base économique pour le développement des Territoires du Nord-Ouest, et ceci pour le bénéfice des Canadiens qui vivent dans le Nord.

La route du Mackenzie

Voici un cas qui illustre bien les éléments fondamentaux de notre politique. La route du Mackenzie, qui aura plus de 1,000 milles de longueur, sera une voie de communication toute saison, qui s'étendra de la limite de l'Alberta et des Territoires

du Nord-Ouest jusqu'à la région du delta du Mackenzie et qui reliera toutes les localités situées dans la vallée de ce fleuve. Les projets à long terme énoncés dans la politique territoriale routière mise de l'avant en 1965, prévoyaient la construction, dans la vallée du Mackenzie, d'une route devant se rendre à l'océan Arctique, relier les diverses localités situées dans la région et constituer l'artère principale des diverses voies existantes, comme c'est le cas de la route de l'Alaska pour le réseau du Yukon. Un comité fédéral d'enquête qui se rendit dans le Nord, en 1967, afin de recueillir les opinions des habitants de cette région au sujet des futures routes, reçut, de la part des habitants des Territoires du Nord-Ouest, des demandes pressantes pour la construction de la route du Mackenzie et d'un réseau de routes devant relier les principales localités situées dans la vallée du même nom.

De plus, la découverte de gisements de pétrole et de gaz dans le Nord canadien et la construction éventuelle de pipelines pour transporter ces ressources vers les marchés du Sud, une fois qu'il fut prouvé qu'elles existaient en quantités suffisantes, donnèrent de l'importance au projet et une place de premier plan dans l'ordre des priorités.

Le gouvernement décida en avril de l'an dernier de commencer le tronçon entre Fort Simpson et Inuvik. Des fonds ont été alloués pour l'exécution des travaux de caractère social,

écologique et technique requis pour la construction de l'ensemble de la route, pour la construction d'un tronçon de 50 milles entre Fort Simpson et Camsell Bend, ainsi que pour accélérer la construction de la route partant d'Inuvik et allant vers le Sud. De vastes études écologiques furent aussi mises en oeuvre afin de pouvoir concilier les problèmes particuliers à la construction routière avec la protection de l'environnement de la région. Les contrats comprennent tous des clauses sévères ayant trait à la protection de l'environnement et de plus, les travaux font l'objet de surveillance étroite.

Un Comité interministériel de l'environnement a été créé et il est présidé par un sous-ministre adjoint du ministère de l'Environnement qui agit comme contrôleur et arbitre dans les questions écologiques liées à l'aménagement de la route.

On s'est efforcé, et on continuera dans l'avenir, d'employer de la main-d'oeuvre autochtone pour ces travaux. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a créé un organisme appelé Hire North (Embauchons des Nordiques), qui recrute des autochtones pour la main d'oeuvre. Plus de 300 ouvriers autochtones ont participé au défrichement du passage entre Fort Simpson et Camsell Bend et il y a eu toujours au moins une centaine d'ouvriers affectés à ce travail. Actuellement, il y a 96 ouvriers qui profitent du programme de Hire North. Ce chiffre est presque égal au nombre d'ouvriers autochtones qui ont exercé des fonctions l'été dernier, et qui était de cent.

Quatre-vingt quatre ouvriers défrichent présentement le passage, alors que les douze autres exercent des emplois auxiliaires dans les deux camps, l'un étant situé à Camsell Bend, et l'autre à une vingtaine de milles de Fort Simpson.

Les équipes affectées à la construction de la route enlèvent actuellement les arbres morts et les broussailles qui se trouvent dans les ruisseaux et les rigoles de drainage afin que l'eau puisse couler sans encombre au moment de la débâcle. Des chemins d'accès sont tracés et défrichés à la main en prévision du creusage des balastières. Tout le bois coupé qui n'a pas été utilisé l'été dernier en raison des risques d'incendie de forêt, est brûlé. Dans le cours de ces opérations, toutes les mesures sont prises afin de ne pas dégrader le paysage.

Il est prévu pour le printemps prochain, d'entreprendre le défrichage à la main d'un tronçon de vingt milles de longueur situé au nord de Camsell Bend. Un tel défrichage sera nécessaire pour mettre en place une installation où des ouvriers autochtones recevront une formation pratique en construction routière, en prévision de l'octroi de nouveaux contrats et de l'aménagement de pipelines.

De plus, un programme d'information et d'éducation est en voie de préparation et permettra de fournir à la population locale tous les renseignements concernant la route, et de la mettre en mesure de tirer profit des avantages qui en résulteront.

Le programme en question est mis en oeuvre par des dirigeants des diverses localités situées le long du tracé projeté.

L'équilibre, dont j'ai souligné la grande importance dans notre politique septentrionale, a aussi une importance indiscutable dans la construction de la route du Mackenzie. Je suis convaincu que cette route apportera des avantages économiques et sociaux aux habitants du Nord et qu'elle contribuera dans une grande mesure au développement économique de l'ensemble du Canada. Je suis persuadé que, si nous disposons du temps nécessaire pour les travaux de planification et de recherche, nous pourrons construire une route qui nous permettra d'atteindre nos objectifs d'ordre économique et social, tout en limitant à un niveau acceptable la dégradation de l'environnement. Je veux bien préciser que si je ne suis pas satisfait à cet égard, c'est-à-dire si je ne suis pas convaincu que la route peut être construite dans une telle perspective, je n'hésiterai pas à interrompre le projet tant qu'il ne sera pas devenu évident que la population locale est en mesure de profiter pleinement des avantages qui en découleront.

Études et audiences sur les pipelines

Le conseil des Territoires du Nord-Ouest s'est prononcé officiellement en faveur de la création d'un corridor, qui comprendra un pipeline dans la vallée du Mackenzie, à condition que l'on fasse appel à la participation du gouvernement des

Territoires du Nord-Ouest, que l'on recrute le plus possible de Septentrionaux pour la main d'oeuvre, que l'on indemnise toute personne qui pourrait être lésée dans ses droits et que l'on assure une protection suffisante de l'environnement. Le gouvernement poursuit ses études sociales et écologiques au sujet des pipelines qui pourraient être construits dans la partie nord du Yukon et dans la vallée supérieure du fleuve Mackenzie. Ce programme accéléré en est maintenant à sa troisième année d'application et les dépenses qu'il entraîne s'élèvent jusqu'à cinq millions de dollars par année. Ce programme s'ajoute à la recherche sur les pipelines effectuée au cours des années précédentes, et une fois terminé, son coût pourra atteindre un total de \$20 millions. Plusieurs rapports ont déjà paru et au moins une cinquantaine d'autres doivent paraître dans les mois à venir. Je profite de l'occasion pour remettre au Comité la liste complète de ces rapports. Le gouvernement disposera donc de tous les renseignements nécessaires pour apprécier des demandes de construction de pipeline qu'il pourra recevoir.

J'ai décidé que des audiences publiques seraient tenues, en application de la Loi sur les terres territoriales, lorsque le Ministère aura reçu une demande d'autorisation pour l'installation d'un pipeline à un endroit situé dans des terres de la Couronne, dans les régions territoriales, lesquelles relèvent de mon administration en tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord. Ces audiences auront pour but de permettre d'apprécier les conséquences sur les plans régional, socio-économique et écologique, de la construction et de l'exploitation, dans les Territoires, de tout pipeline d'importance.

Ces audiences s'ajouteront à celles qui sont déjà exigées aux termes de la Loi sur l'Office national d'énergie, à la suite de la présentation par cet organisme d'une demande de Certificat d'utilité et de nécessité publiques.

Je veux bien préciser ici que toute demande d'utilisation d'un lieu de passage en vue d'un pipeline qui pourra être présentée à mon Ministère devra s'appuyer sur un projet réalisable; elle devra en plus être accompagnée d'une documentation complète sur la recherche concernant les problèmes sociaux et écologiques énoncés dans les principes directeurs du gouvernement portant sur les pipelines du Nord.

Je désire aussi rappeler que, pour nous, un "projet réalisable" doit satisfaire en gros aux exigences énoncées dans la Loi sur l'Office national d'énergie, en ce qui a trait aux conditions à respecter dans les demandes soumises pour l'obtention d'un Certificat d'utilité et de nécessité publiques. Une attention particulière sera accordée aux affirmations relatives à la quantité de pétrole ou de gaz à proximité du pipeline, à l'existence de marchés réels ou virtuels, ainsi qu'aux références financières énoncées dans la demande.

Aucune décision n'a été prise quant à la façon dont se dérouleront ces audiences prévues en application de la Loi sur les terres territoriales, des méthodes qui seront suivies et des relations qu'elle pourra avoir avec les audiences qui doivent être tenues par l'Office national de l'énergie, mais je suis sûr que ces mesures pourront être prises bien avant que les candidats éventuels soient prêts à soumettre une demande.

J'entends veiller à ce que les audiences tenues aux termes de la Loi sur les terres territoriales permettent à tous les intéressés de faire connaître leurs points de vue soit personnellement, soit par des délégués. Afin que les autochtones du Nord soient en mesure d'exprimer leur opinion, je désire que les audiences se déroulent, du moins en partie, dans les centres du Nord, surtout aux endroits les plus rapprochés de la route proposée pour les pipelines. Avant de déterminer la date des audiences, nous ferons l'impossible pour offrir aux intéressés l'occasion d'étudier les conclusions du programme de recherches socio-écologiques, lancé par le gouvernement au coût de \$15 millions.

L'an dernier, la portée socio-écologique des lignes directrices établies en 1970 a été élargie afin d'attirer l'attention des industriels sur celles-là des conséquences particulières de la construction de pipelines qui inquiètent sérieusement le gouvernement. Il doit être bien compris que les sociétés intéressées, en présentant leur demande en vertu de la Loi sur les terres territoriales, doivent avant d'obtenir la permission de procéder, prouver, par des exposés sur les répercussions socio-écologiques de leurs projets, qu'ils ont réglé leurs difficultés, à la satisfaction du gouvernement.

Utilisation des terres - Incompatibilités

En exposant la politique actuelle de développement des régions septentrionales, je voudrais insister sur un aspect de

nos relations avec les collectivités et les autochtones du Nord.

Au cours de l'année écoulée, il est arrivé que certains projets d'exploration ou d'utilisation des terres aient fait naître des appréhensions dans les collectivités situées à proximité ou qui comptent habituellement sur ces terres pour leur subsistance.

Le cas qui a soulevé le problème le plus sérieux nous est venu de la population de Tuktoyaktuk qui utilise une partie de la péninsule de Bathurst. Le Ministère avait reçu d'une entreprise pétrolière une demande de permis d'utilisation des terres en vue d'explorations sismiques dans une région de la péninsule de Bathurst où les gens de Tuktoyaktuk ont l'habitude d'aller chasser et tendre des pièges. Même si la région n'était pas immédiatement voisine de leur localité et bien qu'il ne semble exister aucune objection d'ordre technique à entreprendre l'exploration proposée, le conseil des autochtones de Tuktoyaktuk s'est montré très inquiet et fermement opposé au projet, comme en témoignent les instances faites auprès de mes agents et de moi-même.

J'ai donc décrété à toutes fins pratiques, un moratoire d'un an sur les travaux d'exploration dans cette région, afin d'étudier à fond les craintes des autochtones et de dialoguer avec leurs représentants.

De même, à Coral Harbour, un programme d'exploration sismique sous-marine a suscité des préoccupations chez les autochtones de cette partie de l'île Southampton. Ces personnes, qui vivent

de la chasse au phoque, craignaient que l'utilisation sous-marine d'un pistolet pneumatique pour ce travail ne nuise à la chasse dans cette région. Les spécialistes en la matière ont déclaré que les mammifères marins n'étaient nullement menacés. Néanmoins, j'ai ordonné, de concert avec mon collègue de l'Énergie et des Mines, la cessation des travaux d'exploration pour une période assez longue qui permettra d'étudier à fond les programmes eux-mêmes, leurs effets nuisibles possibles ainsi que les difficultés appréhendées par la population locale.

Les industriels en cause ont collaboré étroitement avec nous lors des entretiens et des consultations qui se sont déroulés sur place; ils ont aidé à mettre en place des mécanismes pour permettre aux localités du Nord de participer aux programmes d'exploration.

J'ai la ferme intention de maintenir et d'accentuer cette méthode qui prévoit le dialogue entre le gouvernement, les industriels et les autochtones en vue d'élaborer des solutions satisfaisantes. Il n'y aura d'expansion progressive qu'à cette condition.

L'expansion du Nord a atteint un tournant critique, où les objectifs de l'utilisation des terres se heurtent à la concurrence, voire même à des conflits. Cette question a suscité des problèmes sérieux et continuera d'en provoquer si nous n'établissons pas un régime de consultations. Je me ferai donc accorder les pouvoirs nécessaires en vue de financer une étude sur l'utilisation

et l'occupation des terres, laquelle sera entreprise de concert avec l'association Inuit Tapirisat of Canada, qui représente les Esquimaux. Cette étude, jointe à nos propres travaux, devrait nous aider grandement à solutionner le problème de l'utilisation des terres pour l'expansion du Nord.

Je suis fier des objectifs atteints jusqu'à ce jour dans le Nord en ce qui touche la protection de l'environnement. Toutefois, je reconnais qu'il reste encore beaucoup à faire, car la conservation du patrimoine naturel est un travail qui n'est jamais terminé.

En 1970, le Programme de recherches sur l'utilisation des terres de l'Arctique (RUTA) commençait ses travaux en vue d'apporter une base scientifique à l'administration des ressources naturelles du Nord. La plupart des recherches ont été effectuées par des spécialistes des universités canadiennes, dont les rapports ont été rendus publics. Au cours de l'année 1971-1972, dix de ces rapports ont paru et portaient sur des sujets tels que la retenue des résidus miniers, les conséquences des travaux d'exploration pétrolière et gazière pour l'environnement de la toundra, la repousse de la végétation dans les zones perturbées, ainsi que des problèmes comme l'érosion découlant de la suppression de la couverture forestière dans la région la forêt boréale. Des recherches se poursuivent sur plusieurs sujets du même ordre et une étude a été entreprise sur les déversements de pétrole et le traitement des déchets des camps de construction.

Dans la série des cartes d'utilisation des terres, 44 cartes couvrant la vallée du Mackenzie et le nord du Yukon ont été complétées et l'on en prépare 20 autres sur le sud et l'ouest du Yukon. On a mis au point une méthode pour déterminer la vulnérabilité du terrain et l'on procède à l'impression de cartes qui démontrent la fragilité de certaines sortes de sols de la vallée et du delta du Mackenzie. Des travaux semblables sont en cours dans les îles de l'Arctique.

Le 16 novembre 1971, le Règlement sur l'utilisation des terres du Nord est entré en vigueur en vertu des modifications apportées à la Loi sur les terres territoriales, au cours de la session parlementaire de 1970. Ce règlement a pour but de prévenir les dommages inutiles à l'environnement du Nord et de préserver les traits géographiques distinctifs, tout en protégeant le fragile équilibre écologique de la région.

Au cours de la première année d'application du Règlement, environ 400 permis d'utilisation des terres ont été accordés, dont la majorité, soit 80%, visait l'exploration pétrolière. Quant aux autres permis, ils portaient sur l'exploration minière, la construction de routes et d'aéroports, les voies d'accès et divers autres travaux. Ce Règlement s'inscrit dans le cadre des objectifs établis par le Ministère au sujet du Nord et favorise les Septentrionaux en protégeant l'activité traditionnelle du chasseur et du trappeur. Les organismes représentatifs du Ministère qui travaillent sur place se sont occupés de l'administration et de l'application de ce règlement dans les deux territoires sans se heurter à d'importantes difficultés

de la part de l'industrie pétrolière. Au contraire, celle-ci a collaboré à l'application de ce règlement afin qu'il protège efficacement les terres de la Couronne situées dans le Grand Nord.

Le 28 février 1972, la Loi sur les eaux intérieures du Nord a été promulguée, de même que le Règlement qui est entré en vigueur le 14 septembre 1972 et qui autorisait l'établissement de permis d'utilisation des eaux.

Nous nous proposons de réviser le Règlement sur les ressources forestières territoriales afin d'y inclure une autorisation pour la vente et l'utilisation à long terme des ressources forestières des territoires et dans le but d'améliorer la gestion, l'utilisation, la conservation et la régénération des ressources forestières de ces deux régions. Au cours des dernières années, on a assisté à une augmentation marquée du nombre et de l'importance des opérations forestières dans les territoires du Grand Nord et la demande de bois d'oeuvre devient de plus en plus importante. Il nous faut donc envisager, dès à présent, une activité intégrée et importante d'exploitation des ressources forestières; cependant, le Règlement actuel relatif à la gestion et à l'utilisation du bois d'oeuvre dans les terres territoriales, n'est plus adapté à cette exploitation accrue. Il faut également un Règlement mieux conçu qui prévoira des méthodes globales de conservation et de gestion des ressources forestières à des fins multiples.

L'évolution du gouvernement

L'évolution politique des Territoires du Nord-Ouest a été l'un de nos premiers soucis depuis le rapport de la Commission Carrothers en 1966 et, comme je l'ai signalé dans ma déclaration au comité le 28 mars 1972, l'un de nos objectifs nationaux de développement du Grand Nord au cours des dix prochaines années, est de "favoriser l'évolution d'un gouvernement autonome dans ces deux territoires".

Il est vrai que, dans ce domaine, d'importantes étapes ont été franchies; les deux conseils territoriaux assument leurs responsabilités de façon remarquable. La plupart des services gouvernementaux de caractère provincial, à l'exception de la mise en valeur des ressources, relèvent maintenant des gouvernements territoriaux et, comme par le passé, notre budget prévoit une aide financière accrue tant au gouvernement du Yukon qu'à celui des Territoires du Nord-Ouest.

Le développement d'un gouvernement local constitue toujours une haute priorité tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Les lois nouvelles et révisées indiquent les progrès réalisés sur le plan de l'autonomie locale et des responsabilités confiées à ce genre d'administration dans les questions d'intérêt local. Le Yukon a adopté récemment des ordonnances relatives aux municipalités et aux secteurs de travaux publics et de subventions municipales. Dans les territoires du Nord-Ouest, l'ordonnance municipale a été révisée afin d'y incorporer des lois gouvernant les hameaux.

L'événement important qui a marqué le Yukon en 1972-1973 a été l'extension des limites de la ville de Whitehorse. Ce changement reflète l'importance accrue de la capitale à titre de centre économique du territoire et favorise l'institution d'un gouvernement local autonome, car presque 60% de la population du territoire vit maintenant dans la capitale et le fusionnement a permis la création d'un seul corps administratif financier et d'un seul organisme de planification incorporé. Nous espérons que cette réalisation servira d'exemple pour l'institution d'administrations municipales dans d'autres régions des deux territoires.

Les deux administrations territoriales se sont intéressées à l'amélioration de l'administration au niveau local. Leurs efforts ont été couronnés de succès, car, il existe maintenant, dans les Territoires du Nord-Ouest, quatre municipalités et neuf hameaux et, au cours de la prochaine année, plusieurs autres agglomérations seront constituées en municipalités afin de gérer leurs affaires. Nous avons redoublé nos efforts en vue d'améliorer les services publics d'eau et d'égout dans les villages du Nord, ainsi que les autres services essentiels, de façon à assurer à la population autochtone une meilleure qualité de vie.

Cette année, au Yukon, un important programme de logements (location en vue de l'achat) a été mis sur pied. Ce programme offre des logements subventionnés aux familles qui n'ont pas les moyens financiers de profiter des programmes permettant de

devenir propriétaires. Lorsque le loyer versé (établi selon le revenu du locataire) égale les frais d'entretien et d'amortissement de la maison, le locataire a le choix d'acheter son logis. Une centaine de maisons jumelées de trois chambres à coucher seront construites dans diverses agglomérations en 1973-74. Le coût de la construction est évalué à \$1,650,000 environ. Ce programme, espère-t-on, profitera surtout à la population indienne du Yukon.

L'Administration des Territoires du Nord-Ouest a publié récemment, à l'intention des écoles du Nord, un programme d'études qui a suscité l'intérêt de nombreux pays dont les cultures et langues autochtones tiennent une place importante dans le système d'éducation. Ce nouveau programme pose en hypothèse que les essais en matière d'enseignement sont d'autant plus fructueux qu'ils reposent plus nettement sur les actifs particuliers que l'enfant apporte avec lui à l'école. Il est fondé sur la conviction que l'identité naturelle de l'enfant est l'un de ses points forts les plus précieux à son départ dans la vie. La connaissance de sa langue maternelle constitue un élément capital, à cet égard. On prévoit que les écoles des Territoires du Nord-Ouest donneront l'enseignement, pendant les trois premières années d'études, dans la langue autochtone, celle-ci devant être maintenue pendant toute la durée du cours secondaire. Le programme élaboré pour le Nord vise à créer, dans les salles de classe, un nouveau milieu multi-culturel. Nous espérons tous qu'on améliorera ainsi considérablement les écoles de cette partie du pays. Il s'agit

vraiment d'une initiative exceptionnelle en matière d'éducation.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, un groupe chargé d'étudier la question du logement a présenté son rapport. Ce groupe recommande avant tout que la responsabilité de tous les programmes de logement soit confiée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qu'une société de logement des T.N.-O. soit constituée et s'établisse à Yellowknife; que des primes d'encouragement, sous forme de subventions, soient accordées afin d'encourager et de faciliter l'acquisition de propriétés et que les services publics, dans les régions où les tarifs sont élevés, soient subventionnés pour pouvoir imposer un tarif courant. Le projet de loi visant la création de la Société de logement a été approuvé par le conseil en octobre 1972 et, à l'heure actuelle, cette Société est en voie d'être constituée par le gouvernement territorial et le conseil. D'autres recommandations formulées par le groupe de travail sont présentement à l'étude.

Nous étudions actuellement un certain nombre de propositions visant à accélérer l'évolution constitutionnelle du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Dans les deux territoires, nous désirons prendre en considération les aspirations naturelles des membres élus du conseil, en vue de confier au gouvernement territorial une plus grande part des responsabilités administratives.

De temps à autre, il nous faut également étudier, dans le cas des deux territoires, la nécessité d'accroître l'importance du conseil, de façon à tenir compte des changements de la population. Je conviens qu'il y a lieu d'augmenter la

représentation des membres élus au sein du comité exécutif du Yukon. Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, j'ai demandé au Commissaire, avant la dernière séance du Conseil, de rechercher l'avis de ce dernier sur l'opportunité de réduire le nombre des membres nommés ou encore de les éliminer complètement. J'entends terminer le plus tôt possible, l'étude des changements à apporter à la Loi sur le Yukon ainsi qu'à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest; je me propose de discuter de ces changements avec mes collègues en vue d'en saisir le Parlement avant les prochaines élections territoriales. Je compte sur la coopération des membres du Comité et des députés lors de la présentation et de l'étude des projets de loi pertinents.

L'art esquimau

Une forme d'expression unique au Nord est l'art esquimau, qui est devenu pour cette population un motif de fierté aussi bien qu'une source de revenu. Ces dernières années, la valeur des oeuvres d'art esquimau produites par certaines agglomérations a dépassé les \$3 millions par année. L'exposition des chefs-d'oeuvre qui se composait d'une collection complète illustrant 2,500 ans d'histoire, a reçu un accueil chaleureux par les amateurs d'art des grandes capitales européennes et américaines: Londres, Copenhague, Paris, Leningrad et Philadelphie, et a confirmé sur le plan international la qualité des oeuvres d'art esquimau. Ce renom que s'est acquis l'art esquimau fera s'accroître les demandes tant au Canada qu'à l'étranger.

Une conférence culturelle sur les beaux-arts de l'Arctique a été organisée par mon Ministère pour coïncider avec l'inauguration de cette exposition des chefs-d'oeuvre à Ottawa. Ainsi, un grand nombre d'artistes esquimaux auront à nouveau l'occasion de voir cette exposition importante sur le plan historique. Pour la première fois, des représentants de toutes les agglomérations productrices d'art esquimau au Canada seront réunis, de même que des représentants des autres régions arctiques et ces rencontres ne pourront que favoriser la bonne entente entre les Esquimaux du Canada et ceux des autres pays.

Mise en valeur des ressources

Un accroissement général de l'activité minière a été observé dans les deux régions administratives des territoires. Au cours de 1972, onze mines étaient en exploitation, 6 dans les Territoires du Nord-Ouest et 5 au Yukon, et les produits extraits étaient le plomb, le zinc, le cuivre, le tungstène, l'amiante le nickel, l'or, l'argent et le charbon. La valeur globale de la production minière pour les territoires atteignait un nouveau sommet de \$226,567,000., quatre-vingt-deux pour cent de cette somme provenant de deux importants gisements de plomb-zinc exploités à ciel ouvert. Cinquante-deux point sept pour cent de la production totale du cuivre au Canada, en 1972, provenait des territoires. Le Nord a également fourni 62.7% de la production canadienne de tungstène. Environ 2,400 personnes détenaient des emplois directement reliés à l'exploitation minière dans le Grand Nord.

De plus, au cours de l'année, plusieurs autres travaux miniers de mise en valeur, ont été poursuivis, et certains pourront, dans un avenir immédiat, aboutir à la production de minerai.

La société Canada Tungsten Mining a annoncé la découverte d'un nouveau gisement de tungstène voisin de sa mine à ciel ouvert actuellement en exploitation; les travaux de mise en valeur du gisement souterrain ont été entrepris.

Dans la petite île Cornwallis, la société Cominco-Bankeno a touché un bon recoupement de gisement de plomb-zinc, en profondeur, au cours de travaux d'exploration souterraine et les essais ont révélé que les gisements étaient beaucoup plus importants que ne l'avaient indiqué les sondages de surface.

La Whitehorse Copper Mines a effectué des travaux préliminaires en vue de faire produire son gisement souterrain de cuivre et a repris en décembre dernier, ses activités de raffinage.

Amax Exploration Ltd. a annoncé la mise en valeur de 30 millions de tonnes de trioxide de tungstène à 9% à la limite du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

La International Minerals Resources s'est prévalu de son droit d'option sur un gisement plomb-zinc situé dans l'île Baffin et appartenant à la Texas Gulf Sulphur et a entrepris une étude de praticabilité de ce gisement.

Le Ministère continue d'encourager l'exploration minière en offrant diverses formes d'aide dont le programme d'aide à l'exploration minière dans le Nord, le programme d'aide aux prospecteurs et le programme d'aide à la construction de routes et d'aéroports d'accès aux ressources du Nord. De plus, il est question de modifier les lois, tant pour le Yukon que pour les Territoires du Nord-Ouest, afin d'améliorer et de simplifier les méthodes d'obtention des droits miniers, afin qu'elles soient mieux adaptées aux techniques modernes d'exploration et de mise en valeur. Le gouvernement poursuit son programme de conseils scientifiques à l'industrie et a créé des bibliothèques d'échantillons de forage au diamant dans les deux territoires. En collaboration avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des études scientifiques fondamentales seront entreprises dans les régions où se déroule une activité intense d'exploration. Les travaux de reconnaissance ont ralenti au cours de 1972, même si les travaux de mise en valeur et de prospection se sont maintenus à un niveau élevé.

Les travaux d'exploration et de mise en valeur du gaz et du pétrole ont pris une importance accrue comme l'indique une augmentation dans les dépenses d'exploration qui sont passées de 175 millions de dollars en 1971 à \$205 millions en 1972, soit une hausse de 17%, et dans le nombre de pîeds forés qui est passé de 469,287 pîeds en 1971 à 566,303 pîeds en 1972. Cependant, cette activité a connu un progrès plutôt ralenti, étant donné les mesures prises afin de satisfaire pleinement les besoins de la population autochtone et de protéger l'environnement contre toute détérioration inutile.

La Compagnie Panarctic Oils Ltd. continue d'offrir l'exemple d'une collaboration réussie entre le gouvernement et l'industrie en ce qui a trait à l'exploitation des ressources pétrolières du Nord.

Au cours de l'année, cette compagnie a dirigé des études préliminaires sur le terrain afin de découvrir, parmi les routes possibles à l'est et à l'ouest de la baie d'Hudson, celle qui conviendrait le mieux à un gazoduc entre les îles de l'Arctique et l'Est du Canada.

Une bonne partie du volume-limite de gaz requis pour la mise sur pied de cette entreprise, est déjà disponible grâce aux découvertes qui ont eu lieu à Hecla et à Pointe Drake, dans la presqu'île Sabine de l'île Melville, à l'île Roi-Christian et à baie Kristoffer, dans l'île Ellef Ringnes.

Les puits Thor P-38, sur l'île Thor, et Romulos, sur l'île Ellesmere, que la compagnie exploite, actuellement indiquent la présence de pétrole dans les îles de l'Arctique.

Des découvertes importantes d'huile et de gaz dans la région du delta nous permettent d'être optimistes au sujet d'un gazoduc dans cette région et les résultats de recherches intensives démontrent que la construction et l'exploitation d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie, si elles sont planifiées avec soin, ne présentent pas de danger pour la faune ou la flore.

La Commission d'énergie du Nord canadien a, en 1972, assumé la responsabilité de la production et de la distribution de

l'électricité dans dix-huit nouvelles communautés. La production annuelle est maintenant de 500 millions KWH pour les 44 communautés desservies au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les centrales sont dispersées dans des localités du Nord, notamment à Whitehorse, Dawson City, Sachs Harbour, Pangnirtung, Frobisher Bay et Eskimo Point.

On a fait oeuvre de pionnier en construisant dans des conditions hivernales, une ligne de transport d'énergie de 69000 volts, sur une longueur de 80 milles, entre Inuvik et Tuktoyaktuk, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les bureaux régionaux ont maintenant plus de pouvoirs et peuvent offrir un meilleur service.

On a également fait des recherches à plusieurs endroits au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest afin de trouver des emplacements pour d'autres centrales électriques.

Une demande a été présentée à la Commission hydraulique du Yukon afin d'obtenir un permis d'exploitation de l'énergie hydro-électrique de la rivière Aishihik. Des rencontres publiques ont suivi cette requête.

Au cours de l'été 1973, le bureau régional de la Commission quittera Ottawa pour s'installer à Edmonton. À la suite de ce déménagement, les communications avec le Yukon et l'ouest des Territoires du Nord-Ouest seront grandement améliorées. Des liens plus étroits avec les bureaux régionaux de la Commission, les gouvernements territoriaux, les fournisseurs en matériel et en pétrole, les principaux clients de l'administration centrale à Edmonton, aussi bien qu'avec les entreprises de construction

et d'ingénierie desservant le Nord, favoriseront un meilleur service.

Les besoins en énergie des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon continueront d'augmenter de façon accélérée en même temps que le public prendra davantage conscience des conséquences de la pollution sur l'environnement. Comme par le passé la Commission veut s'efforcer de construire et d'exploiter les installations nécessaires de façon non pas à détériorer le milieu mais plutôt à le mettre en valeur.

Le Nord est actuellement dans une période décisive de son développement et le gouvernement doit se montrer alerte et flexible. Nous croyons que la structure de nos politiques ainsi que nos programmes conviennent à l'heure d'aujourd'hui. Je peux assurer le comité de tous mes efforts pour que les mesures que nous adoptons tiennent compte des conditions changeantes afin que nous continuions d'être sur la bonne voie, c'est-à-dire sur la voie qui convienne aux intérêts de toutes les personnes et organisations concernées.

La Conservation

Le Programme de Conservation cherche à sélectionner, expliquer et protéger une bonne partie du patrimoine naturel et culturel du Canada. Au cours des quatre dernières années, d'importantes réalisations ont eu lieu. Le mérite en revient à tous les Canadiens. Tous les partis de la Chambre ont donné leur appui à la protection et à la conservation de l'environnement. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont offert leur collaboration sans laquelle nos meilleurs efforts auraient échoué. Cependant, le facteur de succès le plus important de tous a été l'intérêt enthousiaste qu'ont manifesté les Canadiens.

Durant ces quatre dernières années, le nombre de nos parcs nationaux est passé de 18 à 29. Le territoire réservé aux parcs a augmenté de presque 50% et le réseau est maintenant établi dans chacune des provinces et dans les deux territoires. Par conséquent, le Canada est le pays qui possède la plus grande étendue aménagée en parcs nationaux. Je crois que notre réseau n'est pas seulement le plus exceptionnel par sa diversité, sa beauté et son intérêt, mais aussi, il est unique.

Au Canada, le nombre de lieux historiques nationaux dépasse actuellement 80. Mentionnons la magnifique restauration de la forteresse de Louisbourg et celle de Petit fort Garry. Des travaux récents indiquent qu'on a accordé la priorité au rappel d'aspects non militaires de notre histoire. Les Vieilles Forges du Saint-Maurice, à Trois-Rivières, ont constitué, en effet, la plus ancienne industrie lourde du Canada. Citons aussi le parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike, lequel comprend la piste Chilkoot et le fleuve Yukon.

La rénovation de Dawson City est actuellement en cours. La restauration du parc de l'Artillerie fera revivre un secteur du vieux Québec comme au temps du régime français. En collaboration avec le gouvernement de Terre-Neuve et de spécialistes internationaux, nous étudions L'Anse aux Meadows qui fut témoin de plusieurs débarquements des Vikings et nous assurerons sa conservation. L'utilisation de techniques perfectionnées d'informatique nous permet de poursuivre avec succès l'inventaire des bâtiments historiques, qui a suscité l'intérêt de plusieurs pays. Déjà, quelque 95,000 de ces bâtiments ont été examinés.

Les Canadiens ont raison d'être fiers de ces réalisations. De plus, j'ai confiance que nous pourrons, à l'avenir, poursuivre le mouvement que nous avons amorcé. Au cours de la dernière année, par exemple, nous avons pris certaines mesures en vue d'élargir et d'améliorer ce programme.

Les canaux historiques ainsi que leurs nombreuses ressources constituent maintenant un aspect important de ces richesses. Leur immense potentiel historique, écologique et culturel peut donc désormais être exploité davantage.

Une autre nouvelle mesure fut la création d'Héritage-Canada. Le gouvernement a doté l'organisme d'un fonds de \$12 millions, qui lui permettra d'avoir un revenu limité, mais sûr et perpétuel. Héritage-Canada est un organisme indépendant qui aura son propre conseil d'administration ainsi que des politiques établies par ses membres. Il permettra aux citoyens canadiens de participer à la conservation et à la protection de leur patrimoine historique et naturel.

Le succès de cet organisme dépend de l'intérêt des services volontaires, du dévouement et de l'appui financier qu'il peut retirer des Canadiens intéressés.

En outre, j'ai annoncé l'automne dernier, une nouvelle initiative du Programme de conservation. Nous l'avons intitulée: Lieux et parcours privilégiés. Nous aurons maintenant trois nouvelles catégories de parcs nationaux - (Les parcs maritimes nationaux, les lieux historiques nationaux et les rivières sauvages nationales) à ajouter à notre réseau traditionnel de parcs nationaux. Cette nouvelle classification offrira plus de flexibilité et de latitude dans le domaine de la protection et de la préservation des aspects particuliers de notre paysage.

Le Programme des lieux et parcours privilégiés, en collaboration avec les provinces, prévoit également la construction de routes fluviales et terrestres afin de permettre l'accès à des endroits qui ont vu se dérouler une bonne partie de l'histoire canadienne. Ces routes historiques, qui traversent quelques-uns des plus beaux coins de notre pays, offrent des possibilités uniques de se recréer, d'apprécier les beautés de la nature et elles nous aident à comprendre les réalisations de ceux qui ont bâti notre pays.

Le but primordial du Programme des lieux et parcours privilégiés est peut-être de promouvoir l'esprit de collaboration entre les gouvernements canadiens et provinciaux, lequel s'est déjà manifesté lors de la création des nouveaux parcs nationaux. Chaque palier de gouvernement - fédéral, provincial et municipal - est directement intéressé par les parcs, les divertissements en plein air et la conservation historique.

Bien que les divers gouvernements ne soient pas en concurrence au sujet de ces activités, il faut éviter les chevauchements et le double emploi afin de parvenir à un mode d'action coordonné. Il est également évident que des ententes préalables au sujet des priorités et de l'organisation ainsi que les échanges de renseignements offrent plusieurs possibilités d'aide mutuelle. J'ai eu des entretiens préliminaires avec la plupart des provinces et bientôt, je les consulterai de nouveau pour étudier ces idées en détail et pour solliciter leur appui, leur collaboration et leur participation à long terme. Nous espérons éventuellement établir à la grandeur du pays un réseau de parcs, de pistes, de canaux et de promenades qui offriront aux voyageurs canadiens une occasion à la fois originale et fascinante d'avoir de leur pays des images plus réalistes que celles que leur offrent les autoroutes.

Ce programme ne sera pas imposé par des organismes fédéraux, mais il naîtra de l'intérêt et de la participation de tous les niveaux de gouvernement et, plus particulièrement, des groupes de citoyens et des associations locales.

La création de nouveaux parcs, en quelque lieu que ce soit, entraîne des conséquences sociales et économiques de longue portée. Dans un monde complexe dont les ressources limitées sont soumises aux besoins sans cesse croissants d'une population tournée vers l'urbanisation, rares sont les régions qui répondent aux critères d'établissement de parcs nationaux et qui soient accessibles aux habitants des grandes agglomérations.

Les buts à long terme envisagés pour un parc national exigent des sacrifices et des engagements à court terme. Ainsi, la création des parcs nécessitera parfois la modification de certains droits et usages traditionnels touchant les ressources qui s'y trouvent. Pour l'instant, nous réexaminons attentivement nos lignes de conduite en ce qui concerne l'exploitation des ressources par les résidants. Nous recherchons les moyens qui permettront aux gens touchés par la création de nouveaux parcs de participer aux décisions touchant l'aménagement de ces derniers. Nous voulons que les parcs s'intègrent en douceur dans la trame sociale et économique de la région où ils seront aménagés. Je le répète, le Canada aura besoin de 60 parcs nationaux en l'an 2,000. Pour atteindre ce but, nous devons faire preuve de patience et d'humanité. Lors des négociations relatives aux parcs nationaux, nous procédons maintenant à un rythme plus modéré pour l'acquisition des terres privées, afin de minimiser les perturbations.

Il y a plusieurs questions fondamentales à examiner. Avons-nous raison de supprimer les titres visant des terres dont la possession privée est incompatible avec les valeurs du parc? Quelle compensation pouvons-nous accorder à un particulier pour la perte des terres auxquelles il tient pour des raisons d'ordre économique et affectif? Comment pouvons-nous protéger l'intérêt public contre la spéculation foncière pendant que les diverses solutions font l'objet des débats ouverts? Sur quelle base équitable pouvons-nous accorder une compensation, d'une part à un riche propriétaire de chalet et, d'autre part, au résidant local défavorisé qui possède une maison et une terre indispensables à sa subsistance? Quoi lui offrir en échange pour lui permettre de garder sa dignité et son indépendance?

Certes, je ne peux prétendre répondre entièrement à ces questions, mais je conçois clairement que si le simple bon sens exige des sacrifices individuels, tous les Canadiens doivent y consentir. Je pense également qu'il faut traiter chaque cas avec compassion et humanité. Je me rends pleinement compte que les problèmes prennent une dimension nouvelle lorsqu'ils s'appliquent aux populations indiennes et esquimaudes, dont le mode de vie fait surtout appel à l'utilisation des ressources naturelles renouvelables. Je répondrais en général que, sans aucun doute, nous ne devons pas restreindre les utilisations traditionnelles sans avoir accordé aux intéressés les moyens qui leur permettent d'obtenir des profits équivalents ou accrus, grâce à d'autres emplois ou entreprises. En formulant cette réponse, je reste parfaitement conscient du fait que de tels principes entraîneront des frais beaucoup plus élevés, tant en ce qui concerne l'aménagement des parcs qu'en ce qui a trait aux programmes connexes du développement régional.

Nous ne pouvons oublier non plus que, pour aménager des parcs, nous avons besoin de régions qui renferment des forêts, des rivières à l'état sauvage, des cascades naturelles et toutes sortes d'êtres vivants capables d'atteindre leur propre équilibre, le plus possible sans interférence ni manipulation. Nous avons besoin de régions où les visiteurs puissent se promener sans rencontrer ni écriteaux d'interdiction, ni routes d'exploitation forestière, ni chantiers de mines. Il n'est plus possible, à notre époque, de répondre à ces besoins par l'affectation de terres, d'eaux et de ressources appartenant à tout le monde. Pourtant, les parcs, ainsi que le patrimoine historique visé par les mesures de restauration et de préservation, sont des richesses

d'une valeur inestimable, non seulement sur le plan de l'environnement ou du relèvement du niveau de vie des Canadiens, mais aussi du point de vue de l'emploi et des industries de service de toutes sortes qui en découlent. A la différence des autres modes d'utilisation des ressources, rien n'est enlevé, rien n'est emporté. Les mines ne seront pas épuisées, les forêts ne seront pas déboisées, les poissons ne disparaîtront pas des rivières et des lacs. Le démarrage économique s'accentuera du fait de la multiplication des emplois et des petits commerces de toutes sortes dans les parcs nationaux et les lieux historiques. En outre, les types d'emplois que nos parcs peuvent offrir rapporteront davantage que les durs labeurs mécaniques, toujours pareils, associés aux industries d'extraction.

Quand nous rechercherons des sites de parcs, nous nous attendrons à ce que ces avantages soient reconnus. Mais lorsque les agglomérations sont touchées, les individus réagissent parfois en s'opposant aux perturbations nécessitées par les objectifs supérieurs liés au bien-être général. L'acuité du problème ira d'ailleurs en augmentant.

Les intérêts privés seront fatalement touchés. Nous ne pouvons nier que des sacrifices s'imposent et nous devons nous efforcer de compenser avec équité et justice, sur la meilleure base possible. Nous pouvons essayer de persuader les intéressés et de gagner leur collaboration. Il nous faut l'appui de tous ceux que préoccupent les futurs besoins des parcs. Si nous négligeons de penser à l'avenir, nos biens actuels souffriront d'un usage abusif.

Nous devons apprendre à concilier les intérêts divergents, de sorte que tous les gens en tirent les plus grands profits, car il y a beaucoup à gagner.

Notre dilemme ne se limite pas à l'établissement de nouveaux parcs. Les parcs qui reçoivent une énorme quantité de visiteurs sont en danger de destruction. Si nous désirons préserver le caractère de paix, de sérénité et de sauvagerie qui constitue la pierre angulaire des parcs nationaux, il importe de contrôler les effets de leur utilisation abusive. Nos efforts se dirigent dans trois sens principaux: l'intensification des recherches permettant de déterminer la fragilité relative des régions destinées aux parcs; l'établissement d'un système de zonage, qui aide à contrôler la portée de l'utilisation, et l'aménagement d'un réseau de transport qui exclut les voitures privées. Il en faut davantage et nous ne cesserons de déployer des efforts afin de prévenir les crises qui ont surgi dans d'autres pays.

Je formule ces observations à un moment critique. Nous endossons les responsabilités croissantes des succès obtenus ces dernières années, en ce qui concerne l'expansion des parcs nationaux et des lieux historiques; nous nous sommes chargés des canaux historiques du Canada; nous nous préparons à entretenir les lieux et parcours privilégiés, grâce à une importante collaboration de tous les paliers de gouvernement. Nous devons évidemment nous en tenir à des priorités strictes, puis nous entendre avec les provinces pour les établir.

Nos travaux coûteront beaucoup d'argent. Pour 1973-1974, nous demanderons un peu plus de 83 millions de dollars, dont 12.2 millions seront affectés aux canaux. C'est là une augmentation de \$11.8 millions par rapport aux dépenses de 1972-1973. Ce montant comprend les frais se rapportant aux canaux historiques, qui nous ont été cédés en juin 1972 par le ministère des Transports. Sur cette augmentation, \$6.8 millions représentent des dépenses d'exploitation, tandis que l'accroissement des frais d'immobilisation représente \$5 millions. Ces prévisions comprennent un montant de \$12.2 millions requis par les dépenses d'immobilisation et d'exploitation des canaux. Par exemple, notre travail comportera une bonne part d'innovation. Nous avons obtenu des résultats encourageants, grâce au Comité d'étude Canada-Ontario Rideau Trent Severn, sans parler des tractations que je mène actuellement avec l'Ontario et le Québec afin de déterminer les moyens qui nous permettront de gérer conjointement les superbes richesses que représentent les canaux historiques.

Nous devons faire face à des ressources qui diminuent. L'urbanisation rapide du Canada et l'augmentation des besoins de nos industries signifient que les ressources limitées de nos terres font l'objet d'une concurrence serrée. Le Programme de conservation participe à cette concurrence, de façon à pouvoir retenir la portion qui exprime le mieux le patrimoine naturel et historique que nous voulons léguer aux générations futures.

Pendant les quatre ou cinq dernières années, nous avons récupéré un peu du terrain perdu; l'avenir semble prometteur. Mais il nous reste un long chemin à parcourir. Ce programme prend de l'expansion dans les régions où le public accorde son

appui. Je sais que les membres du Comité partagent des buts communs. Je vous prie de formuler des critiques, propositions et conseils constructifs, en examinant les prévisions que vous avez sous les yeux. Mes fonctionnaires se feront un plaisir d'en discuter davantage avec vous.

Les Affaires indiennes

Dans ma déclaration du 1^{er} mars, j'ai résumé les situations actuelles du Programme de conservation et du Programme de développement du Nord canadien. Aujourd'hui, je voudrais vous entretenir du Programme des affaires indiennes et esquimaudes. En raison de la complexité des problèmes dans ce domaine et de l'importance qu'ils revêtent aux yeux du public, à l'heure actuelle, j'ai cru bon de vous faire à ce sujet un exposé distinct.

Par ailleurs, le Programme des affaires indiennes et esquimaudes témoigne de l'engagement du gouvernement dans la solution de problèmes humains. Cet engagement entraîne des dépenses considérables: en fait, je viens vous demander d'accorder au Ministère, pour l'année 1973-74, la somme de \$323 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de \$39 millions de dollars par rapport à l'an dernier. Les politiques et les programmes que cette somme permettra de réaliser visent cependant à répondre aux besoins et aux aspirations d'un peuple. Il faut, bien sûr, améliorer les conditions de vie des Indiens et des Esquimaux, mais il importe surtout de restaurer leur confiance et leur fierté.

Dans la déclaration que j'ai faite jeudi dernier, j'ai souligné l'importance qu'accorde le Ministère, dans sa politique des parcs nationaux et de la mise en valeur du Nord canadien, aux besoins et à la participation des Canadiens ainsi qu'à la conservation des ressources naturelles et à la protection du milieu, deux domaines intimement liés au mode de vie de nos

concitoyens. Aujourd'hui, le souci que nous nous faisons du bien-être des autochtones constitue le thème principal de ce que j'ai à vous dire au sujet des politiques et de l'activité du Programme des affaires indiennes et esquimaudes.

Nous sommes souvent accusés de ne pas prêter l'oreille aux réclamations que nous font les autochtones par la bouche de leurs représentants. On nous reproche de ne tenir compte ni des plaintes ni des conseils qui nous sont adressés à leur sujet et de faire preuve de stupidité bureaucratique, d'insouciance cynique et de lenteur administrative.

Je doute que nous méritions ces critiques. Il ne faut pas oublier l'abondance des besoins à satisfaire et l'énormité de la besogne à abattre.

Éducation

Vous vous intéressez sans doute aux progrès réalisés dans le domaine de l'éducation des Indiens, puisque la politique du Ministère est fondée, en grande mesure, sur le cinquième rapport du comité sur l'éducation des Indiens et des Esquimaux du Canada. Ce rapport a permis une refonte des politiques, travail auquel ont participé les agents du Ministère et les représentants des associations d'autochtones. J'aurai d'ailleurs l'occasion de vous en reparler, au cours des discussions.

Pour le moment, je me contenterai d'attirer votre attention sur une des conséquences de cette remise en question des politiques. Il s'agit d'un mémoire intitulé "Indian Control of Indian Education", qui m'a été présenté par la Fraternité

des Indiens du Canada. Le document, rédigé en collaboration avec les associations indiennes régionales, expose l'attitude et les désirs des dirigeants indiens du Canada en ce qui concerne l'éducation. Il servira à l'élaboration de politiques et de programmes d'éducation avec le concours des Indiens.

J'ai affirmé à la Fraternité des Indiens du Canada mon engagement et celui du Ministère à l'effet de donner suite aux objectifs contenus dans ce mémoire. En consultant les associations indiennes et en s'assurant de leur collaboration, le Ministère cherchera à appliquer, dans le domaine de l'éducation, les modifications souhaitées par les Indiens qui vivent dans les réserves et dans les terres de la Couronne.

Les conseils de bande ont déjà la possibilité d'administrer, en tout ou en partie, les programmes d'instruction obligatoire et d'éducation permanente. À la demande des conseils, les agents du Ministère feront transférer aux bandes la responsabilité des programmes qu'elles veulent administrer et offriront à ces dernières la formation dont elles ont besoin.

Je suis disposé à recommander à mes collègues du Cabinet que le Ministère offre aussi ses services d'éducation aux Indiens établis hors des réserves ou des terres de la Couronne, lorsque ces Indiens ne bénéficient pas de services semblables.

Il se peut que la mesure la plus importante en vue de l'amélioration de l'éducation des Indiens soit l'établissement d'infrastructures administratives qui permettent au Ministère d'aider les Indiens à élaborer les programmes de leur choix, afin qu'ils

puissent en obtenir les résultats escomptés. Cela, il faut le faire, bien sûr, sans renoncer aux responsabilités du gouvernement fédéral dans ce domaine si important, et surtout de façon à ne pas donner l'impression que nous nous dérobons à nos responsabilités.

Je veux profiter de l'occasion pour vous dire à quel point je vous suis reconnaissant du temps et du soin que vous consacrez à l'éducation des autochtones du Canada et pour vous remercier de la grande contribution que vous apportez à ce domaine extrêmement délicat.

Avec la permission du Comité, j'ai l'intention d'assister avant longtemps à l'une de vos réunions afin de pouvoir discuter en détail nos programmes éducationnels.

Expansion économique

Si la fourniture de services d'éducation est un élément essentiel de notre participation globale à la réalisation, par les Indiens, de leurs aspirations culturelles, économiques et sociales au sein de notre monde, l'expansion économique en est un autre, puisqu'elle permettra aux autochtones de profiter des occasions d'emploi et des autres avantages économiques. Puisque plus de la moitié des Indiens inscrits ont moins de vingt ans, il est évident que nous devons aider les bandes dans ce domaine. Non seulement faut-il relever le niveau de vie des localités indiennes, mais il faut aussi permettre aux jeunes de parfaire leur éducation et leur formation et de trouver à la fin de leurs études, un emploi qui réponde à leurs connaissances

et à leurs aptitudes. Pour des raisons culturelles et sociales, ils doivent pouvoir matérialiser leurs aspirations dans leur localité d'origine, si tel est leur désir.

Le comité n'est pas sans savoir que le Compte d'expansion économique chez les Indiens a été créé au mois d'avril 1970. Depuis, il a permis à l'État d'accorder \$18.3 millions à des Indiens venus de toutes les régions du Canada, contribuant ainsi à créer de nombreux emplois (1,900 heures-hommes) pour les Indiens et à intéresser les sociétés de prêts et d'investissements.

De plus en plus les Indiens font appel au Compte. Au cours des dix premiers mois de l'année financière en cours, 497 entreprises ont obtenu \$9.6 millions de prêts, tandis que 249 entreprises en avaient obtenu \$4.6 millions pour la même période, l'année dernière. Il s'agit là d'une augmentation de 100% du nombre d'entreprises bénéficiaires et de 110% du montant de prêts accordés. Au cours du dernier trimestre de 1972, les entreprises indiennes ont reçu plus d'un million de dollars, ce qui leur a permis de créer directement 230 nouveaux emplois.

Par conséquent, je veux faire porter à \$35 millions le montant réservé au Compte d'expansion économique chez les Indiens et les Esquimaux. Nous espérons que le Compte atteindra un jour les \$50 millions.

Au fur et à mesure de la croissance du Compte, les agents du Ministère pensent davantage à la nécessité d'assurer aux demandeurs

indiens, surtout aux hommes d'affaires, d'excellents services de consultation, avant et après l'obtention d'un prêt. Nous sommes tous très conscients de la vulnérabilité des petites entreprises et du grand nombre d'échecs, dans ce domaine, au Canada.

Pour permettre aux Indiens de mettre en valeur leurs ressources collectives afin de créer des emplois et des revenus, nous avons entrepris des enquêtes et d'autres études de planification de l'expansion économique. Les conseils de bandes et les associations indiennes s'intéressent davantage à la mise en valeur des ressources minières. Le Ministère a donc établi un programme d'identification des ressources minières métalliques et non métalliques des réserves, afin d'aider les bandes et les associations dans leurs négociations avec des sociétés privées désireuses d'explorer et d'exploiter ces ressources.

De plus, un groupe d'étude essaie actuellement de déterminer la possibilité d'administrer et de mettre en valeur les ressources minières des réserves indiennes par l'entremise d'un organisme autre qu'une section du Ministère. Cette étude correspond bien à l'objectif fondamental du Ministère, qui est de favoriser la prise en main, par les Indiens, de la gestion de leurs propres affaires.

Affaires communautaires

Depuis 1965, le gouvernement a pour politique d'encourager les bandes indiennes à participer dans une plus large mesure à l'administration de leurs affaires au niveau de la communauté.

Lorsque je suis devenu ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1968, les bandes administraient déjà certains programmes qui, auparavant, relevaient du Ministère. Depuis ce temps, les bandes indiennes du Canada ont tiré profit, en nombre toujours croissant, de l'occasion que leur offrait le gouvernement.

En 1965, il n'y avait que trois ou quatre bandes qui administraient leurs propres fonds; maintenant, on en compte plus de 460. Au début, les bandes n'administraient que leurs propres fonds; elles ont maintenant 38 millions de dollars en plus à administrer pour les programmes des réserves. On s'attend à ce que ce montant augmente à 44 millions pour l'année fiscale 1973-74. Au cours de l'année dernière, nous avons reçu l'autorisation de payer les dépenses des chefs et des conseillers, ceux-ci accordant de plus en plus de leur temps à la conduite des affaires de bande par l'intermédiaire des administrations locales. Nous entrevoyons le jour où ces chefs de bandes recevront un salaire proportionnel aux responsabilités qu'ils auront assumées.

Pour aider les Indiens à maîtriser les techniques administratives que requiert la conduite des affaires communautaires, le Ministère travaille maintenant à la formation d'administrateurs et de dirigeants indiens. Nous voulons permettre au personnel des bandes de se perfectionner et, en particulier, offrir aux agents des bandes, qu'ils aient été élus ou nommés, la possibilité d'améliorer leurs techniques d'employeurs et de directeurs.

Les fonds qu'allouent les budgets régionaux à ces fins sont passés de \$525,000, en 1972-73, à \$634,800 en 1973-74. Ils ne réussissent pas, toutefois, à répondre à tous les besoins de formation des bandes. Nous avons donc, le 1^{er} janvier 1973, insisté sur notre programme d'aide destiné aux chefs élus et au personnel des bandes.

Nous recevrons sous peu le rapport d'un groupe de travail qui a été créé expressément pour examiner - en collaboration avec les conseils de bandes, les associations indiennes provinciales et notre personnel des diverses régions - les révisions nécessaires à l'amélioration du Programme de subventions aux bandes. Le groupe de travail a été formé à cause du nombre sans cesse croissant de bandes qui administrent les programmes de leur communauté. Son apport sera le facteur clef de cette étude des lignes de conduite, et les conclusions qu'il présentera influenceront probablement sur l'orientation et la portée de l'activité du Ministère d'ici un bon nombre d'années.

Un autre élément du processus de décentralisation est le transfert, de l'administration centrale aux bureaux régionaux, de l'autorité et de la responsabilité en ce qui concerne la ratification des résolutions des conseils de bandes lorsque ces résolutions impliquent l'utilisation des fonds des bandes, en conformité avec la Loi sur les Indiens. Les progrès dans ce domaine manquent quelque peu d'uniformité par suite des faiblesses de certain organismes régionaux. Nous espérons

toutefois, recevoir, vers la fin d'avril, un compte rendu qui devrait nous permettre d'améliorer les méthodes de travail et les structures nécessaires à l'exercice de nos fonctions de fidéicommissaires.

Le Compte de fiducie, qui se chiffre par environ 30 millions de dollars, rapporte un peu plus de 13 millions de dollars par année. Les dépenses annuelles, presque équivalentes au revenu, se chiffrent à environ \$26.86 par personne, à comparer à \$232.24 par année pour les dépenses du Ministère.

Les aspirations des Indiens croissent à mesure que ces derniers prennent une plus grande part de responsabilités dans l'administration de leurs affaires. La population indienne est consciente, comme jamais auparavant, des problèmes de logement et de services publics qui existent dans leur communauté. En 1972-1973, le programme ministériel de logement prévoyait la construction de quelque 2,400 maisons et la rénovation de 1,000 autres maisons, ce qui représentait une dépense d'environ 22.3 millions de dollars. Le budget du logement de 1973-1974 s'élève à 23.9 millions de dollars. Parmi les principaux travaux d'aménagement communautaire en cours, citons les systèmes d'eau et d'égout, les ponts, les routes et les rues, travaux qui représentent 17 millions du budget.

Un autre programme tout aussi important, la planification communautaire, vise à aider les conseils de bandes à préparer les projets de développement et à élaborer les plans d'ensemble pour leurs réserves. Un deuxième objectif vise à assurer la

coordination des divers travaux d'aménagement communautaire et des autres programmes des affaires indiennes. La planification, selon ce programme, s'inspirait auparavant des besoins immédiats de croissance des communautés concernées. Depuis quelques années, cependant, nous concentrons notre attention sur des plans d'ensemble qui, nous l'espérons, assureront plus de cohésion de coordination à tous les programmes ayant trait au développement communautaire.

Par le passé, les projets d'investissement dans les réserves étaient élaborés en conformité avec les programmes approuvés par le gouvernement et selon les priorités établies par les fonctionnaires. Certes, ces projets visaient à subvenir à des besoins matériels, comme le logement, les routes et les services d'électricité, d'eau et d'égout; toutefois, ils ne tenaient pas compte des facteurs psychologiques qui, aujourd'hui, sont reconnus tant par les conseils de bandes que par les fonctionnaires du Ministère. De nos jours, on met davantage l'accent sur certaines installations comme des centres communautaires et récréatifs, des garderies, des terrains de jeux et d'athlétisme, les unes et les autres étant toutes considérées essentielles, aujourd'hui, à une vie sociale saine et interdépendante au Canada.

Ce sont en premier lieu les conseils de bandes qui doivent déterminer les priorités du développement communautaire. Le Programme d'investissement des bandes, créé l'hiver dernier, a pour but de concrétiser cette nouvelle ligne de conduite.

Une preuve encore plus concluante de cet objectif de base est fournie dans le Programme de planification des investissements de bandes, lequel figure pour la première fois au budget des dépenses dont il est maintenant question. On a demandé à chaque bande d'établir, par ordre de priorité ses besoins en investissements pour les cinq prochaines années. Le total des investissements qu'ont demandés les bandes pour les cinq prochaines années se chiffre maintenant à 550 millions de dollars. Si nous supposons que la Société centrale d'hypothèques et de logement subviendra à une certaine portion des besoins en logement inscrits dans la demande et que le Compte d'expansion économique chez les Indiens fournira les sommes requises, il ne sera pas nécessaire de puiser à même les fonds du Ministère; les dépenses quinquennales s'élèveraient donc à 400 millions de dollars, soit une dépense annuelle moyenne de 80 millions de dollars.

Étant donné que ces objectifs peuvent changer, je recommande donc, pour l'instant, que le Parlement approuve un budget d'environ 69 millions de dollars pour l'année qui vient. Je suis suffisamment encouragé par le succès qu'à connu ce programme pour demander à mes fonctionnaires d'incorporer, le plus tôt possible, le coût de ce projet à nos dépenses administratives. À mon avis, le Programme d'investissements des Bandes a constitué un grand pas en avant dans notre tentative visant à donner à la population indienne du Canada une plus grande part de responsabilités dans l'administration de ses affaires.

L'essentiel, c'est que les projets entrepris en vertu de ce programme résultent de l'initiative et des efforts de planification de la bande. Cet aspect est considéré comme étant un pas de plus pour surmonter l'assujettissement chronique aux facteurs externes, situation qui a caractérisé le sort des Indiens par le passé.

Nous avons envisagé le bien-être social des Indiens dans une nouvelle optique afin de savoir s'il n'existerait pas d'autres façons de mieux utiliser les fonds disponibles. La somme totale des prestations de bien-être social qui seront versées aux nécessiteux en 1973-1974 a été évaluée à \$52 millions dont 26 millions seront versés à des chômeurs capables de travailler. En septembre dernier, environ 12,000 Indiens, dont 5,500 chefs de famille, ont reçu des prestations de bien-être social pour des raisons d'ordre économique.

Je suis porté à croire que notre nouveau programme visant à créer des occasions d'emploi fournira du travail aux habitants des réserves qui sont capables de travailler et qui continueraient autrement de recevoir des prestations de bien-être social.

Terres

Dans tout le Canada, il existe 6,353,000 acres de terres de réserve. Les terres indiennes constituent un endroit de prédilection où les Indiens peuvent vivre à leur guise et développer leur identité culturelle. Depuis une vingtaine d'années, une évolution marquée a été observée dans leur

utilisation des terres. Aujourd'hui, ces terres servent à des parcs industriels, des aires de récréation commerciale, des aménagements domiciliaires, des centres d'achats, des fermes à culture intensive, des droits de passage, à l'exploitation des ressources naturelles et à l'extraction minière. Les pressions exercées par les non-Indiens pour utiliser des terres de réserve continuent de suivre une progression ascendante chaque année. Le même courant de pression existe au sujet des aires naturelles du Canada. De leur côté, les Indiens désirent de plus en plus retirer de leurs terres le plus de bénéfices possibles.

Au cours des deux dernières années, mon Ministère a entrepris une vigoureuse campagne pour améliorer l'administration des terres de réserve, en instaurant les mesures suivantes: le recrutement de personnel mieux qualifié, la formation accélérée des Indiens à l'administration au niveau des bandes, une participation accrue des Indiens dans toutes les phases de négociations au sujet des terres indiennes ainsi qu'à l'amélioration de notre système d'enregistrement des terres.

Il est bien réconfortant de constater que cette attention spéciale apportée à la question des terres peut nous valoir une solution plus prochaine des problèmes anciens dans ce domaine. Je peux ainsi mieux remplir mon mandat de fiduciaire des terres indiennes en me conformant davantage aux désirs des Indiens eux-mêmes. Notre objectif vise à inciter les

Indiens à mettre de côté les attitudes passives qui les ont caractérisés pendant des années et à leur faire adopter une ouverture d'esprit qui leur permettra de prendre des décisions et d'assumer totalement le contrôle et la gestion de leurs terres.

C'est donc un de nos principaux soucis que de les préparer à faire un sage emploi de leurs bien-fonds qui augmentent en valeur tous les jours.

Revendications

La Cour suprême a rendu récemment un jugement dans la cause de Calder contre le procureur général de la Colombie-Britannique, jugement qui ne porte pas à conclusion sur le mérite de la revendication des Indiens Nishga au titre de premier occupant, mais il a permis une vision élargie de l'occupation traditionnelle et de l'utilisation des terres par les autochtones du Canada.

Il existe un bon nombre de régions importantes au Canada où rien n'a jamais été tenté pour en venir à négocier un traité avec les autochtones. Dans ces régions, les autochtones font pression, ou le feront, sans doute pour revendiquer un accord justifié par des motifs autres que le droit acquis par traité. Il est donc possible de distinguer aujourd'hui entre les revendications appuyées par traité et les revendications sans traité.

Le gouvernement a admis cette distinction lorsque, en 1969, il a nommé M. Barber au poste de Commissaire aux revendications des Indiens. Le mandat original limitait ses enquêtes aux revendications en vertu de traités ou à d'autres engagements d'ordre légal. Toutefois, par la suite, les opinions émises par divers chefs indiens ont fait élargir le mandat de M. Barber afin d'entendre les requêtes qui n'avaient pas été prévues lors de sa nomination et que les Indiens pourraient inclure dans leurs revendications.

Une preuve de cette nouvelle dimension de compétence a été fournie en janvier dernier lorsque la Fraternité des autochtones du Yukon a présenté une requête intitulée: "Unis aujourd'hui pour nos enfants demain ". Je ne veux pas m'aventurer ni aujourd'hui ni au cours des discussions en comité dans des détails sur les préliminaires de ces négociations avec les autochtones du Yukon. Le gouvernement a fait connaître son désir de négocier avec les Indiens et il annoncera les conclusions des accords quand tous les aspects de la question auront été étudiés et qu'une décision aura été prise.

Le 14 février, quand la revendication du Yukon a été présentée officiellement, le premier ministre a promis aux représentants des Indiens, tout comme il en avait assuré la Chambre des communes quelques jours auparavant, qu'une nouvelle déclaration de principe serait faite aux Indiens et à la Chambre des communes dans environ deux mois. Je ne veux pas traiter prématurément du contenu de ce document.

M. Barber a également servi d'intermédiaire pour le règlement des revendications soumises en vertu des traités. Le gouvernement a accepté sa recommandation à l'effet d'avoir des entretiens avec les Indiens du traité n^o 7, afin de négocier un accord au sujet de la réclamation des munitions, laquelle était sans solution depuis plusieurs années. Comme vous le savez, un accord a été conclu à cet égard à la fin de la semaine dernière.

Ces séances de négociations constituent un précédent qui démontre la volonté du gouvernement de se tenir disposé à discuter avec les Indiens du Canada de leurs revendications et de leurs droits en vertu des traités dès qu'ils exprimeront le désir de le faire.

Dans la même veine, le gouvernement se refuse à imposer sur des cas précis des solutions toutes faites aux autochtones. Les traités nos 8 et 11 renfermaient des clauses sur les droits aux bien-fonds qui n'avaient jamais été mises en application en dépit de certains efforts dispersés par les divers gouvernements qui se sont succédé au cours des années. Le gouvernement a décidé, l'été dernier, qu'il aurait recours à une solution négociée avec les bandes concernées. Mon Ministère a affecté un agent particulier avec mission d'entamer des pourparlers préliminaires à ce sujet.

Après plusieurs réunions, nous avons appris que les chefs de bandes, y compris le président de la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest, ont convenu de réunir en un seul groupe de négociation sur les clauses de Traité, dix des seize

bandes du district de Mackenzie. Elles ont autorisé la Fraternité à poursuivre en leur nom les négociations sur les questions des terres.

Au cours d'entretiens et dans des lettres, le président de la Fraternité m'a assuré que son peuple n'est pas encore prêt à continuer les négociations. Sans pour autant accepter les prémisses sur lesquelles la Fraternité base son opinion actuelle, j'ai assuré M. Wah-shee qu'on n'insistera pas sur la nécessité d'un règlement précipité. Nous sommes toujours disposés à poursuivre les entretiens avec les Indiens, même avec les bandes qui désirent des entretiens distincts. Nous avons fourni à la Fraternité les sommes suffisantes pour faire des recherches spéciales sur les questions des terres.

Je voudrais attirer votre attention sur un point particulier. Les journaux ont rapporté que le gouvernement n'aide les autochtones que lorsque les associations d'Indiens et les médias exercent une pression sur lui. Le gouvernement a conservé, depuis le début de son mandat, un élément essentiel de sa politique qui consiste à fournir aux autochtones des fonds pour les recherches. Les montants fournis au chapitre des revendications ont augmenté continuellement au point de présenter un chiffre de plus de \$2 millions dans les prévisions de la prochaine année financière. Ce chiffre couvre les projets de recherches approuvés qui seront exécutés par les associations des Indiens et des Inuit, mais il ne comprend pas l'enquête sur l'utilisation des terres dont j'ai parlé jeudi dernier et qui sera effectuée par Inuit Tapirisat.

Il est raisonnable de prévoir que, leurs recherches terminées, la Fraternité des Territoires du Nord-Ouest et l'Inuit Tapirisat proposeront au gouvernement un accord général semblable à celui négocié par la Fraternité des autochtones du Yukon. Les autochtones des régions septentrionales ont été bien entendu influencés par l'entente conclue avec la Fédération des autochtones d'Alaska. Il existe des situations similaires de chaque côté de la frontière internationale, mais il en existe aussi de différentes.

Certains groupes d'autochtones vivant au sud du 16^e parallèle cherchent aussi à en venir à des arrangements généraux ayant trait à des questions comme les cessions de terres, les indemnisations en espèces et les revenus provenant de la mise en valeur de ressources. C'est le cas de l'Union des Indiens de la Colombie-Britannique, qui présente des revendications de grande ampleur.

Celles pour lesquelles les autochtones voudraient bien avoir des règlements satisfaisants, quelle que soit leur importance pour l'instant, ont trait à des questions qui ne sont pas entièrement du ressort de l'Administration fédérale. Ainsi, lorsqu'il est question de nouvelles terres, il s'agit fréquemment de terres provinciales de la Couronne. De même, dans le cas des ressources à mettre en valeur et des revenus provenant de telles ressources, les administrations provinciales sont profondément concernées.

Si la question des terres enlevées aux Squamish a déjà fait l'objet d'une recommandation du commissaire aux revendications des Indiens, recommandation que l'Administration fédérale examine actuellement, la solution de cette question dépend par contre, dans une grande mesure, de la position adoptée par le gouvernement provincial concerné. C'est le même cas pour la revendication des Nishgas. Aussi, essayons-nous présentement d'organiser une rencontre avec le procureur général de la Colombie-Britannique

Je voudrais aussi vous dire quelques mots au sujet du projet hydro-électrique de la baie James, lequel m'a beaucoup préoccupé et a fait l'objet d'importants débats à la Chambre.

J'ai eu de nombreuses rencontres avec les Indiens du Québec et les autorités provinciales, ensemble ou séparément, en vue de trouver une solution négociée aux revendications des Indiens. Pendant les négociations, des agents du Ministère ont aussi assisté à de nombreuses réunions tenues avec l'Administration provinciale et avec la Société de développement de la baie James. À la rupture des négociations, les Indiens ont engagé des poursuites contre le gouvernement provincial.

Nous avons fourni de l'aide aux Indiens, tant pour l'exécution d'études au sujet de la région de la baie James que pour le paiement des frais judiciaires. Des agents du Ministère ont aussi assisté aux audiences à titre d'observateurs ou de témoins.

Je pense qu'aucune solution ne peut être imposée à l'une ou l'autre des parties en cause. Nous continuerons cependant d'aider les Indiens et de chercher des moyens d'amener les deux parties à régler leur différend et à appliquer les dispositions de la Loi de 1912 sur l'extension des limites.

Je pourrais vous citer d'autres revendications que nous examinons avec grand soin. Je veux préciser que nous sommes tout aussi déterminés à étudier les doléances des autochtones, lesquelles ont leur origine dans le passé, que nous sommes déterminés à rechercher les moyens qui permettront à ces mêmes autochtones d'administrer eux-mêmes leurs affaires.

Toutes les revendications, quelle que soit leur origine, doivent être étudiées à la lumière de principes, d'objectifs et d'autres critères qui permettront au gouvernement de satisfaire équitablement aux vues et propositions formulées par les autochtones. Nous ne saurions trouver de telles solutions en prenant des décisions précipitées et inconsidérées, car une telle façon de procéder pourrait avoir des répercussions troublantes dans d'autres régions de notre pays. Nous voulons en venir à des règlements durables, qui puissent marquer le début d'une ère de coopération et de bonne volonté dans les relations entre les autochtones et leur gouvernement. Nous cherchons des solutions qui résoudreont réellement ces problèmes anciens, sans engendrer de nouvelles doléances d'ici quelques générations.

Il nous faut donc consacrer beaucoup de temps à l'étude approfondie des propositions de règlement. Pour ces raisons aussi, nous fournissons des fonds de recherche à des groupes d'autochtones, de façon qu'ils puissent formuler des propositions constructives.

L'équité vraie dont j'ai parlé doit tenir compte aussi des opinions et préoccupations de l'ensemble des Canadiens. Prises telles quelles et avec les répercussions qu'elles pourraient avoir ailleurs, les propositions de règlement avancées jusqu'ici par les autochtones - et nous savons qu'ils en présenteront encore un bon nombre d'autres - entraîneraient une lourde charge financière pour les Canadiens. Pour trouver les solutions équitables que nous recherchons, nous avons besoin de la compréhension et de l'appui inconditionnel des Canadiens de toutes les régions de notre pays.

En terminant, je veux vous dire quelques mots au sujet de la Loi sur les Indiens. Le Ministère se rend compte depuis quelque temps que cette loi doit être révisée. Dès 1968, nous avons eu, dans tout le Canada, des consultations avec les divers groupes indiens au sujet de cette loi; nous avons constaté toutefois que ceux-ci ne s'entendaient pas sur les modifications qui devraient être apportées.

L'inquiétude suscitée par le cas Lavell a amené récemment la Fraternité nationale des Indiens à soumettre, au nom de toutes les associations qu'elle représente, une demande de modification de la Loi sur les Indiens, selon laquelle cette dernière demeurera en vigueur nonobstant les dispositions de la Déclaration des droits.



Le gouvernement est donc très heureux que la Fraternité nationale des Indiens ait proposé, la semaine dernière, d'organiser des consultations auprès des Indiens de toutes les régions de notre pays afin de connaître leur opinion au sujet du sort qui devrait être fait à la Loi sur les Indiens. Comme cette loi a été conçue pour la protection et le bien des Indiens, n'est-ce pas là le meilleur moyen de s'assurer qu'elle traduit leurs ambitions, leurs aspirations et leurs besoins?

Ce n'est là qu'une des nombreuses propositions que nous ont fait parvenir les diverses associations d'Indiens. Je pense en particulier au Livre rouge de l'Association des Indiens de l'Alberta, à "Wahbung", à la déclaration de principe de la Fraternité des Indiens du Manitoba et au document de l'Association des Iroquois et Nations alliées. Ces documents nous ont été d'une grande utilité pour l'établissement des programmes déjà cités et qui ont trait à l'éducation, au développement économique, à l'administration locale et aux revendications.

C'est de cette manière que le gouvernement conçoit une politique de participation des principaux intéressés. C'est de cette façon aussi que je vois ma responsabilité envers les Indiens. C'est ce que nous entendons lorsque nous disons que nos lignes de conduite et programmes doivent correspondre aux désirs de ceux auxquels ils sont destinés. Tel est le message que j'ai essayé de vous transmettre tout au long de cet exposé.